

**ACTIVITÉ :**   **Ré-inscription**

**L'adhérent :**

**Nom :**  **Prénom :**

Date de naissance

Adresse postale :

Tél. (portable) :  **Courriel :**

**Coordonnées du/des responsable(s) de l'adhérent.e mineur.e**

Nom	Tél. (portable)	Courriel
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

La responsabilité de l'Amicale Laïque de Longchamp n'est engagée qu'à partir de la prise en charge effective de l'enfant. Tout adulte accompagnant un enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur en début de séance. Les affaires oubliées sur place ne sont pas sous la responsabilité de l'ALL.

**J'autorise cet enfant à quitter seul les cours**

**ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE :**

**J'ai reçu le document m'informant de la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire.**

Document assurance complémentaire

Je le remets ce jour

Je le remettrai avant le 2ème cours

A Nantes, le

signature

**Montant à régler :** inscription  + adhésion

Choisissez votre mode de paiement (paiement en ligne pas combinable avec les autres paiements) :

Nombre de chèques :  **Paiement en ligne :**

Compléments au paiement par chèque :

Chèques Vacances – total :  **Carte Blanche :**

Je souhaite obtenir une attestation d'inscription (novembre)

N.B. L'attestation d'inscription ne sera remise par l'ALL qu'à l'issue du premier cours et après encaissement des 1<sup>ers</sup> chèques.

L'adhésion à l'Amicale laïque Longchamp (ALL) entraîne l'adhésion à la FAL44 ou à l'UFOLEP. L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de la possibilité d'opter pour des **garanties complémentaires** auprès de l'assurance APAC. Par ailleurs, il est rappelé que toute inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs, au-delà du 1<sup>er</sup> cours (d'essai) engage financièrement l'association. De ce fait, l'adhésion à l'ALL est acquise après la première séance, elle n'est alors plus remboursable sauf raison majeure (problème de santé ou de mutation professionnelle avant le 31 décembre de l'année de l'inscription).